

École secondaire Hormisdas-Gamelin

Programme d'éducation intermédiaire (PEI) du Baccalauréat International (IB)

Politique d'évaluation

Adoptée le 8 juin 2020

1. Philosophie de l'IB et de l'établissement

L'école a défini sa philosophie d'établissement en cohérence avec la déclaration de mission de l'IB et dans le but de répondre aux besoins diversifiés du bassin d'élèves de la région. Notre devise est «Ensemble, on est meilleur», faisant ainsi référence à l'apport de tous les membres de la communauté, tant scolaire, locale qu'internationale, réunis pour apprendre et rendre le monde meilleur. Tout comme l'IB, la mission de l'école vise donc à impliquer les élèves, les parents, les enseignants, les membres de la communauté scolaire et la communauté locale dans l'apprentissage.

À travers le plan de réussite éducative de l'établissement, l'école a puisé en partie ses valeurs à même le profil de l'apprenant

- L'engagement: être impliqué dans le milieu de vie, dans l'apprentissage et dans le succès de tous.
- La collaboration: s'entraider et être ouvert aux idées des autres.
- Le respect: faire preuve de bienveillance, de tolérance et d'ouverture d'esprit envers les autres.

Dans cet esprit, l'évaluation au PEI de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin (ESHG) oriente la planification, l'apprentissage et l'accompagnement pour les élèves. Elle implique les élèves, le personnel enseignant, la direction et les membres de la communauté scolaire. Elle vise à faire réaliser le plus de progrès possible et à réduire les obstacles aux apprentissages à chacun des élèves afin que tous puissent s'accomplir à travers le programme de l'IB.

Au PEI, l'évaluation tient compte de la *Progression des apprentissages* du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES) pour chacune des matières ainsi que des objectifs spécifiques du PEI pour chacun des groupes matières tels que décrits dans les guides matières et le *Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*. La politique d'évaluation s'appuie aussi sur différentes publications de l'IB telles que le *Matériel de soutien au coordonnateur* ainsi que les *Normes de mise en œuvre et applications concrètes* (version 2020).



2. Publication et révision de la politique

L'actuelle politique d'évaluation est rendue publique via le site internet de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin (ESHG). Elle fera l'objet d'une révision aux deux ans en tenant compte des données des récentes recherches en éducation ou plus ponctuellement selon les publications de l'IB et les besoins de l'établissement par une équipe de direction pédagogique du PEI, soit:

Rôles	Responsabilités
Direction du PEI	convoquer la révision; tenir compte des recommandations du personnel; rédiger la politique d'évaluation; diffuser la politique à la communauté et aux instances décisionnelles; diffuser la politique aux enseignants;
Coordination	réunir la documentation nécessaire dont celle mentionnée en bibliographie; sonder les élèves sur la politique d'évaluation; participer activement à la révision, émettre des recommandations;
Comité de 3 à 5 enseignants et membres du personnel intéressés (orthopédagogue, bibliothécaire)	participer activement à la révision; émettre des recommandations.
Enseignants et membre du personnel	comprendre, appliquer et soutenir la mise en œuvre de la politique

3. Contexte de l'école et sa place parmi les écoles de l'IB

L'actuel contexte d'ESHG est celui d'une école de banlieue entourée d'un important milieu rural. Les enjeux d'intégration des nouveaux arrivants qui touchent les centres urbains depuis des décennies commencent à peine à pointer à l'horizon. En effet, 97,4% de nos élèves proviennent de milieu francophone. Les indicateurs socio-économiques sont à la hausse bien que l'on ne puisse pas qualifier l'école de milieu aisé et que d'importantes disparités existent. Dans ce contexte, la sensibilité internationale est parfois à développer puisque les élèves sont moins directement confrontés aux réalités pluriculturelles des centres urbains. Le PEI offre ainsi une vitrine sur le monde et vient faire vivre un défi à notre communauté.

Conséquemment, c'est pour appuyer cette ouverture sur le monde que s'inscrit l'actuelle politique d'évaluation. Elle vient soutenir et consolider les apprentissages authentiques et contextualisés de l'IB et du MEES.



4. Accessibilité au PEI

Afin d'être admis au PEI en première année, les élèves doivent passer à travers un processus de sélection. Les élèves Handicapés et en Difficulté d'Adaptation et d'Apprentissage (EHDA) ont droit à leurs mesures adaptatives pour réussir le processus et peuvent être admis au programme, pourvu qu'ils réussissent cette sélection.

La sélection actuelle des élèves repose sur un examen **psychométrique**, sur l'étude du bulletin de 5e année du primaire (dernier bulletin au moment de la passation de l'examen), et la recommandation de l'enseignant de l'école primaire. Il appartient à la direction du PEI d'orienter la sélection des élèves avec les données reçues. À moins d'un dossier académique **et comportemental** compromettant la réussite de l'élève au PEI, les candidatures qui ne sont pas acceptées sont mises sur une liste d'attente connue des parents.

L'actuel contexte social et linguistique de l'établissement étant celui d'un milieu francophone, la candidature d'un élève provenant d'un milieu non francophone est fortement considérée si l'élève présente un bon dossier, ceci à la fois dans le but de favoriser la francisation et de favoriser l'ouverture culturelle qui caractérise le PEI.

La candidature d'un élève fréquentant le PEI dans une autre école de l'IB est priorisée. Considérant les places disponibles, un élève provenant d'un autre parcours scolaire pourra être admis au PEI à partir de la 2e année du programme même s'il n'a pas passé à travers le processus de sélection.

Bien que, pour des raisons économiques et administratives, le programme ne puisse pas être ouvert à tous les élèves de l'établissement, il demeure ouvert aux élèves de l'école qui en font la demande, pourvu qu'il y ait de la place dans les classes et que la liste d'attente soit épuisée.

Un élève qui veut quitter le PEI sera rencontré par la direction et une discussion avec les parents aura lieu pour connaître les raisons de son départ du programme. Lorsqu'une place se libère au PEI, la direction, en collaboration avec l'équipe d'enseignants et de coordination, devra faire des efforts pour la combler.

5. Principes et objectifs de l'évaluation du PEI à ESHG

Un élève admis au PEI sous réserve de sélection réussie devrait en toute logique avoir les ressources internes et externes afin de bien compléter le programme. Tel que mentionné dans la politique d'inclusion et de besoins spéciaux, le principe de bien soutenir et encadrer l'élève doit prévaloir en ce qui a trait aux apprentissages et à ses évaluations.



Quelques objectifs d'évaluation viennent soutenir ce principe général:

- l'évaluation formative est continue;
- le retour d'information est important dans le processus d'évaluation;
- l'évaluation est conçue dans l'objectif d'apprécier et d'améliorer l'apprentissage des élèves;
- les élèves et les enseignants utilisent le retour d'information dans le but que les élèves puissent examiner et améliorer les résultats à venir;
- l'évaluation donne une orientation vers la réussite ou l'échec aux enseignants, aux apprenants (élèves), aux parents, aux membres de la direction de l'établissement et à la communauté scolaire;
- l'évaluation doit tenir compte de l'inclusion et des besoins spéciaux;
- les critères d'évaluation sont partagés et enseignés aux élèves avant l'évaluation;
- l'évaluation est objective, tous les jugements sont fondés sur des éléments concrets du travail de l'élève;
- dans les unités de travail, les tâches d'évaluation doivent être authentiques. Elles sont reliées aux objectifs du Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) et ceux de l'IB dans un souci d'efficacité et de diminution de la quantité de travaux soumis aux élèves à la fois pour leur bien-être et pour celui des enseignants.

La communication avec les parents est essentielle à la réussite des élèves. Une communication franche, ouverte et transparente est valorisée dans la mesure du possible à ESHG. Le portail de l'école est un instrument à privilégier pour la transmission régulière des résultats scolaires. Lors des rencontres de parents, l'enseignant donne une rétroaction plus élaborée sur la teneur des évaluations critériées au besoin.

6. Francisation

Tel que mentionné dans la politique linguistique, le responsable du dossier de francisation du Centre de service scolaire (CSS), en collaboration avec le responsable de francisation de l'établissement attribue, en collaboration avec les membres du personnel concernés, le soutien en francisation aux élèves.

Le PEI de l'école peut admettre des élèves en francisation au programme en cours de cheminement au secondaire si l'élève allophone se montre désireux de s'inscrire au programme et dont la réussite scolaire ne serait pas en péril.

Une évaluation en francisation peut différer, momentanément, d'une évaluation



critériée ou en pourcentage de façon à aider l'élève à s'intégrer à sa classe, au PEI et à ESHG. La francisation ainsi que son évaluation conduiront aux unités de travail et à l'évaluation critériée.

7. Évaluation, adaptation et différenciation dans les unités de travail

7.1 Adaptation

Au PEI, l'adaptation ou la différenciation lors de la réalisation d'apprentissages et lors d'évaluations dans les unités de travail est mise en place lorsque le besoin de l'élève est clairement identifié dans un plan d'intervention¹ ou lors de certaines situations ponctuelles. L'objectif n'est pas d'identifier de façon péjorative les élèves vivant avec un diagnostic mais de bien les soutenir dans leur apprentissage. En collaboration avec les services des professionnels ou lorsqu'il le jugera nécessaire, l'enseignant permettra l'utilisation de mesures adaptatives, de relation d'aide, d'utilisation de temps supplémentaire ou de toute autre mesure pertinente pour soutenir l'élève dans ses apprentissages.

Il est à noter que les plans d'intervention d'un élève ainsi que son dossier sont des documents confidentiels réservés aux membres du personnel du PEI, aux répondants de l'élève ainsi qu'à l'élève lui-même lorsque possible.

Par soucis de répondre aux besoins exprimés par les élèves concernant le temps nécessaire pour bien compléter leurs travaux et d'atténuer le stress inhérent à une charge de travail trop grande à la fois pour les élèves et le personnel enseignant, le personnel enseignant:

- se consulte en planification horizontale pour les travaux et activités à venir;
- accorde aux élèves un temps raisonnable en classe ainsi qu'un accompagnement approprié pour les travaux en cours, en tenant compte des difficultés de ces travaux et du niveau d'autonomie des élèves pour accomplir la tâche.

7.2 Différenciation

Tel que mentionné dans la politique d'inclusion et de besoins éducationnels spéciaux, la différenciation s'effectue à travers les unités de travail afin de répondre aux différents styles d'apprentissage des élèves et besoins éducationnels des élèves.

Des stratégies d'apprentissage sont variées à travers l'ensemble des matières et des années du PEI. L'évaluation vient renforcer le développement de ces stratégies par les élèves. À titre d'exemple:

- création de cartes mentales/schémas heuristiques pour établir un réseau de concept
- conception de notes de cours ou de résumés différenciés par les élèves

¹ Voir Recueil de gestion du secteur des ressources éducationnelles, politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves en difficultés d'adaptation et d'apprentissage, CSCV, amendé 6 juin 2018, page 7



École secondaire Hormisdas-Gamelin

- production d'un travail selon différents formats et en utilisant différents médias
- discussions en sous-groupes en classe sur un contenu, un concept, un contexte, le profil de l'apprenant ou le contexte mondial véhiculé
- création d'une œuvre artistique
- débat d'idée ou discours autour d'un thème, d'un concept ou d'un contexte
- réalisation de nature sportive
- laboratoire
- utilisation de la déduction et de l'induction comme stratégie d'apprentissage
- utilisation du modèle de Frayer afin de définir un concept
- apprentissage par les pairs
- enseignement explicite des approches de l'apprentissage

7.3 Création d'un environnement positif et adapté

Afin de faciliter la réussite de tous les élèves, le personnel est encouragé à développer et adopter des aptitudes et des pratiques efficaces afin de créer des environnements positifs et adaptés à l'inclusion de tous. La *politique en matière d'inclusion et de besoins éducationnels spéciaux* précise les exemples de bonnes pratiques.

8. Évaluation critériée et en pourcentage

Dans les objectifs de bien faire vivre un PEI authentique, d'éviter une surcharge de travaux et de diminuer les sources de stress chez les élèves comme chez les enseignants. **Lorsque possible**, l'enseignant convertira le résultat critérié en pourcentage en vue de la transmission des résultats. L'inverse ne peut être fait.

L'équipe d'enseignant a convenu d'utiliser la grille de conversion suivante lorsque la note critériée est transposée en pourcentage:

Note sur 8	Pourcentage attribué
1	44
2	52
3	60
4	68
5	76
6	85
7	92
8	100

Cette grille sera diffusée dans le journal de bord faisant partie intégrante de l'agenda de l'élève.



Un travail critérié non-remis ou très largement incomplet peut entraîner la note de zéro, tel que spécifié dans les critères prescriptifs dans les guides matières du PEI.

8.1 Critères en 2e et 4e année du PEI

En deuxième année du PEI, l'enseignant est libre d'utiliser la grille critériée qui lui convient entre celle de la première ou de la troisième année du PEI. Il peut également composer une grille hybride entre ces deux grilles. En quatrième année du PEI, l'enseignant est libre d'utiliser la grille critériée qui lui convient entre celle de la troisième et de la cinquième année du PEI. Il peut également composer une grille hybride entre ces deux grilles. En deuxième et en quatrième année du PEI, si deux enseignants enseignent une matière à un même niveau pour des classes différentes, ils doivent convenir ensemble de la grille à utiliser pour l'ensemble des classes.

9. Pratiques globales de l'évaluation

9.1 Évaluation formative

L'évaluation continue et régulière est utilisée pendant le processus d'apprentissage pour informer les élèves et les parents sur le développement de l'apprentissage. L'apprentissage, l'enseignement des approches de l'apprentissage et l'évaluation formative sont directement liés. L'évaluation formative prépare à l'évaluation sommative. Différentes méthodes d'évaluation sont utilisées. Les enseignants doivent consigner au moins en partie leurs évaluations formatives.

9.2 Évaluation sommative

L'évaluation est planifiée et structurée par les plans d'unité de travail. L'évaluation sommative a lieu à la fin du processus d'enseignement et d'apprentissage.

L'évaluation est conçue de façon à permettre aux élèves de montrer leur compréhension des concepts clés et des concepts connexes, des connaissances et des compétences enseignées dans des contextes authentiques via les contextes mondiaux.

À la fin de chaque année, l'enseignant utilise son jugement afin d'attribuer une note critériée finale selon le principe du *best fit*, c'est-à-dire de la note la plus représentative des travaux de l'élève. L'enseignant aura évalué chaque aspect des critères au moins deux fois au cours de l'année.

9.3 Normalisation de l'évaluation

De façon périodique, une rencontre a lieu entre enseignants d'une même matière en planification verticale pour la compréhension des critères d'évaluation. Une normalisation a lieu en vue d'uniformiser la correction des critères en faisant consensus sur le niveau atteint sur un échantillonnage fourni par un ou des enseignant(s).

Lors de l'évaluation des projets personnels, chaque enseignant normalise un nombre équivalent à ses projets personnels supervisés. Si un écart important existe entre la note du superviseur et celle du vérificateur, le responsable des projets personnels

attribue la note finale.

9.4 Échantillonnage

Pour chaque travail évalué de façon critériée, trois travaux d'élèves sont compilés: un excellent travail, un travail moyen et un travail plus faible. Le plan d'unité de travail est joint à l'échantillon ainsi composé et remis au coordonnateur responsable. Si un dossier est incomplet ou comporte une incohérence, le coordonnateur souligne à l'enseignant ou fait appel à la direction pour le faire. Les dossiers sont tenus à jour dans le local de coordination.

10. Transmission des résultats

Les résultats des travaux sont transmis de façon régulière aux parents par le portail de l'école. Advenant le cas d'un échec, l'enseignant doit être en mesure de pouvoir en justifier les raisons. Une communication devrait être faite aux parents lorsque la réussite de l'enfant est compromise en cours d'année, avant que l'échec définitif ne survienne.

L'établissement transmet les résultats critériés pour l'ensemble des matières du PEI à travers le bulletin du PEI remis une fois par année ou par le biais du portail de façon périodique. Un descripteur est également fourni aux parents afin qu'ils puissent bien comprendre le sens de l'évaluation des travaux de leur enfant dans l'agenda de l'élève.

11. Révision de notation

ESHG participe à la révision de notation du projet personnel. Pour des raisons financières, logistiques et pédagogiques, l'établissement ne participe pas aux évaluations électroniques de l'IB.

L'établissement participe au Service de l'Élaboration d'un Programme d'Étude de Qualité (SEPEQ) en vue d'obtenir un retour d'information sur les plans d'unités de travail produits par l'équipe.



Conclusion

Le PEI d'ESHG conçoit avant tout l'évaluation comme une aide à l'apprentissage. De la sélection à la diplomation des élèves du PEI, l'établissement vise à accompagner chaque élève vers la réussite.



Bibliographie

CTREQ, L'enseignement basé sur des données probantes: 10 stratégies et 30 moyens de le mettre en pratique dans vos classes, <http://rire.ctreq.qc.ca/2016/07/enseignement-donnees-probantes/> page consultée le 12 février 2020.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, Programme de formation de l'école Québécoise, Ministère de l'Éducation, 2006.

IB, Matériel de soutien au coordonnateur, <https://resources.ibo.org/myp/resource/11162-39546/?lang=fr> , page consultée le 11 novembre 2019.

IB, Le programme d'éducation intermédiaire : Des Principes à la pratique, mis à jour en septembre 2017.

IB, Répondre aux divers besoins éducationnels des élèves dans la salle de classe, 2019.

IB Normes de mise en oeuvre des programmes et applications concrètes (2019), https://resources.ibo.org/ib/psp/Standards-and-Practices/works/edu_11162-51685?root=1.6.2.6.5&lang=fr, page consultée en novembre 2019